

**L'EUROPE EST EN GUERRE
CONTRE UN ENNEMI
QU'ELLE S'INVENTE**

FRONTEX [EXIT]

L'EUROPE EST EN GUERRE CONTRE UN ENNEMI QU'ELLE S'INVENTE

Depuis plus d'une décennie, une approche exclusivement sécuritaire oriente les politiques migratoires européennes: mise en place d'une politique restrictive de délivrance des visas, construction de murs et de clôtures, contrôle militarisé des frontières terrestres, aériennes et maritimes par l'agence Frontex, renvoi forcé dans les pays d'origine et sous-traitance du contrôle migratoire à des États peu démocratiques en échange de rétribution...

Et pourtant, l'Europe n'est pas menacée d'invasion : la part des migrations internationales est restée stable ces 50 dernières années, et la majorité des migrations se fait entre les pays du Sud.

Et pourtant, la Déclaration universelle des droits de l'homme consacre la libre circulation en proclamant le droit pour chacun de quitter tout pays, y compris le sien, et d'y revenir.

Et pourtant, les textes internationaux protègent les migrants, réfugiés et demandeurs d'asile contre tout mauvais traitement et toute violation de leurs droits.

L'Union Européenne respecte-t-elle ses engagements en termes de droits fondamentaux des migrants lors de la mise en place de sa politique migratoire ?

La politique migratoire européenne de fermeture est-elle en phase avec les enjeux actuels des migrations internationales ?

Nous vous proposons de déconstruire les idées reçues en répondant par "vrai" ou par "faux" à 10 affirmations.

WWW.FRONTEXIT.ORG

[FRONTEX], QUÉSAKO ?

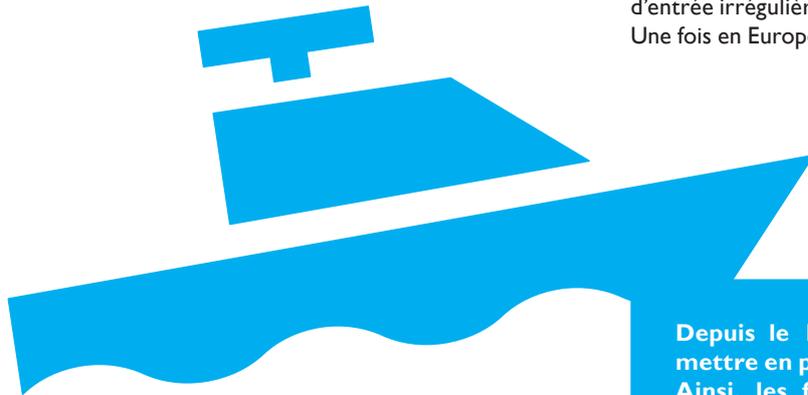
Pour empêcher l'accès à ses 42000 km de côtes, 9000 km de frontières terrestres et 300 aéroports internationaux, l'Union européenne a créé en octobre 2004 "l'agence européenne pour la gestion de la coopération aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne", dite Frontex, basée à Varsovie.

En quelques années, Frontex est devenu l'acteur clé de la politique migratoire européenne. Son rôle est de plus en plus important, comme le montrent **l'évolution de son budget annuel (19 millions d'euros en 2006, 118 millions d'euros en 2011), les moyens militaires qui lui sont dévolus, et son autonomie**. Frontex a en effet une personnalité juridique, elle peut signer des accords avec les pays tiers et, depuis la révision de son mandat en octobre 2011, elle peut initier des opérations de contrôle des frontières.

Pour autant, la question fondamentale de la responsabilité de l'agence n'est pas claire : qui est responsable en cas de violation des droits des migrants, entre l'agence, l'État hôte d'une opération, ou l'État dont relève l'agent qui a commis la faute ? Quels mécanismes effectifs sont mis en place pour garantir l'accès des migrants à l'exercice de leurs droits ? Quelle garantie présente l'agence en termes de respect du principe de non refoulement, lors d'opérations maritimes notamment ? Autant de questions que la campagne Frontexit soulève et veut poser aux institutions concernées.

En juin 2009, des gardes-côtes italiens, assistés par un hélicoptère allemand dans le cadre de l'opération Nautilus IV de Frontex, ont remis entre les mains d'une patrouille maritime libyenne 75 boat people interceptés à proximité des côtes de l'île italienne de Lampedusa. Dans ce cas précis, le directeur adjoint de Frontex a estimé que l'agence ne prenait pas la responsabilité des risques encourus par les personnes refoulées, et qu'elle n'avait pas la possibilité de confirmer que le droit d'asile et les droits de l'homme étaient respectés en Libye. Pourtant, elle y renvoie des migrants.

[1] TOUT LE MONDE A LE DROIT DE MIGRER



[VRAI]

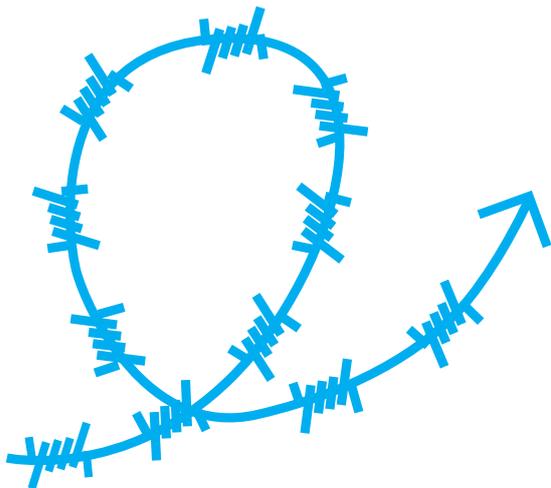
La Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) consacre le droit de “quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays” (article 13).

Dans les faits, seuls les ressortissants des pays du Nord et les ressortissants aisés des pays du Sud bénéficient réellement de ce droit. Alors qu'une expérience à l'étranger est toujours valorisée au Nord (études, voyage de découverte, expérience professionnelle...), le déplacement des personnes ressortissantes des pays du Sud est soumis à des conditions drastiques, et est de ce fait entravé.

Beaucoup de gens qui se voient refuser des visas renoncent à leur déplacement face à cette injustice criante. D'autres choisissent des voies d'entrée irrégulière faute d'avoir pu entrer en Europe de manière légale. Une fois en Europe, devenus “sans-papiers”, ils ne pourront plus repartir.

Depuis le 1er janvier 2013, le Sénégal a décidé de mettre en place la réciprocité des visas avec la France. Ainsi, les français voulant se rendre dans ce pays doivent faire une demande et s'acquitter de frais de visa. Une manière pour le gouvernement de marquer le coup après les refus successifs de visas à des personnalités sénégalaises qui ont heurté l'opinion publique.

[2] LES FLUX MIGRATOIRES VONT DES PAYS PAUVRES VERS LES PAYS RICHES



[FAUX]

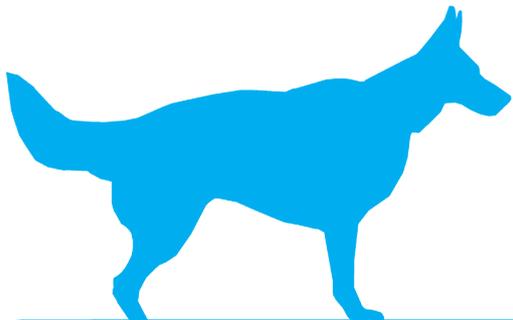
La majorité des personnes qui se déplacent pour des raisons économiques ou à la recherche d'une protection le font à l'intérieur de leur propre pays. Par

ailleurs, les migrants internationaux représentent 200 millions de personnes, soit 3 % de la population mondiale. Parmi eux, seul un tiers s'est déplacé d'un pays en développement vers un pays développé. 60% des migrations s'effectuent en effet entre pays de même niveau de développement (entre pays développés ou entre pays en développement). De plus, ce ne sont pas les populations les plus pauvres qui migrent, car la migration a un coût : seuls les plus aisés parviennent à réaliser leur projet migratoire.

(Chiffres : Programme des Nations Unies pour le développement, 2009)

La peur de "l'appel d'air" est souvent utilisée par les gouvernements européens pour justifier une politique migratoire restrictive. Or, plus que la politique migratoire mise en place par un État d'accueil, c'est la situation économique, politique ou écologique des pays d'origine qui est la cause principale des migrations. Par ailleurs, la différence majeure de développement entre le Nord et le Sud est principalement due aux politiques néolibérales mises en place par les institutions du Nord (Fonds monétaire international, Banque mondiale) : plans d'ajustement structurel, déréglementation du marché des produits agricoles, libéralisation forcée de pans entiers de l'économie et dette illégitime ont appauvri les pays du Sud.

[3] L'EUROPE ACCUEILLE DÉJÀ BEAUCOUP DE RÉFUGIÉS !



Le réfugié est une personne qui, “craignant avec raison d’être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays (...)”. Le réfugié a donc franchi une frontière internationale.

(Source : Convention de Genève, 1951)

[VRAI]

L’Union européenne est une terre d’accueil pour 1.6 millions de personnes (2011) provenant notamment de Serbie, du Kosovo, d’Irak et de Turquie. Avec 52 100 demandes déposées en 2011, la France est le 3ème pays receveur de demandes d’asile au monde, après l’Afrique du Sud et les États-Unis.

[FAUX]

Sur les 15 millions de réfugiés dans le monde, quatre cinquième sont accueillis par les pays en développement. La plupart des réfugiés vivent en effet à côté des pays qu’ils ont fui, espérant pouvoir y retourner. Ainsi, c’est le Pakistan qui a accueilli le plus de réfugiés au monde en 2011 (1,7 millions de réfugiés), suivi de l’Iran et de la Syrie. L’Afrique sub-saharienne accueille un quart des réfugiés dans le monde. L’Union européenne, elle, accueille 15 % des réfugiés dans le monde, et seulement 5 000 des 80 000 réfugiés réinstallés chaque année par le HCR. Le nombre de demandes d’asile en Europe est passé de 680 000 en 1992 à 301 000 en 2011.

(Chiffres : Haut Commissariat des Nations Unies aux réfugiés (HCR), 2012 et Eurostat, 2012)

Les déplacés internes sont des personnes ou groupes de personnes qui ont été forcés ou contraints à fuir ou à quitter leur foyer pour des raisons qui peuvent être similaires à celles des réfugiés (conflit armé, violence généralisée, violations des droits de l’homme ou catastrophes naturelles) mais qui n’ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d’un État.

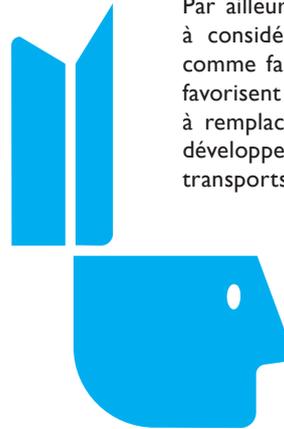
[4] SI LES PAYS DU SUD ÉTAIENT DÉVELOPPÉS, LES GENS NE PARTIRAIENT PAS

[FAUX]

Les études démontrent que le développement occasionne, en premier lieu, des mouvements migratoires. En effet, une partie de

la population, plus aisée, peut mettre en place un projet migratoire. Ainsi, faire de l'aide au développement (APD) un moyen de "fixer" les populations découle d'une analyse erronée. Le développement est une fin en soi et doit être dégagé de tout lien avec les politiques migratoires. Certains pays et acteurs européens utilisent pourtant l'APD, et donc des fonds dédiés au développement, pour financer des actions de lutte contre l'immigration. En Mauritanie, le 10ème Fonds européen pour le développement a servi à financer la formation de la police aux frontières.

Par ailleurs, certains États, dont la France, tendent à considérer les transferts d'argent des migrants comme faisant partie de l'APD. Ces transferts, s'ils favorisent la consommation locale, n'ont pas vocation à remplacer l'aide d'État à État dont le but est le développement d'infrastructures lourdes (écoles, transports, soins médicaux ...) et ne peuvent en aucun cas dédouaner les pays européens d'une partie de leurs responsabilités en matière d'APD.



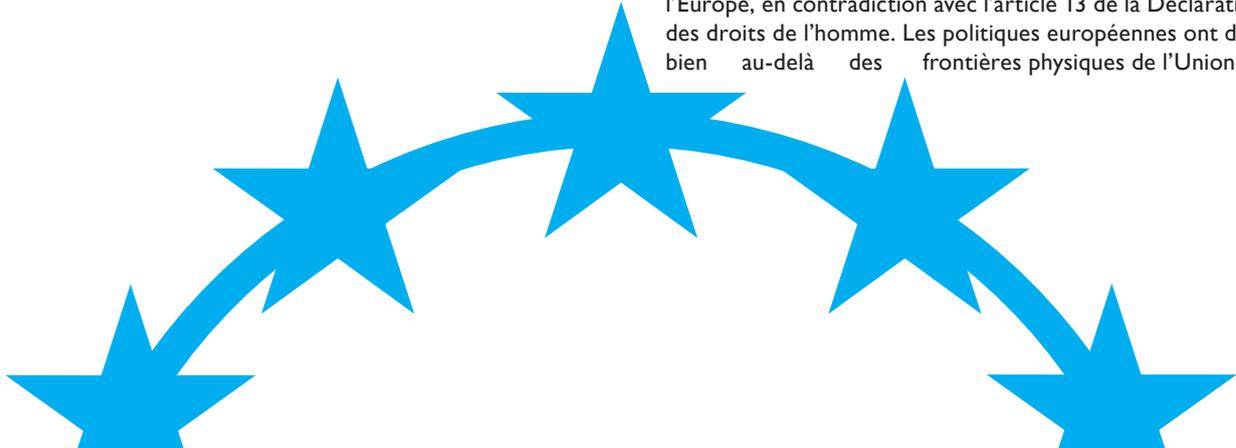
[5] L'UNION EUROPÉENNE NE FAIT QUE CONTRÔLER SES PROPRES FRONTIÈRES

L'Union européenne a mis en place depuis plusieurs années ce qu'on appelle "l'externalisation". Il s'agit de délocaliser les contrôles aux frontières et de

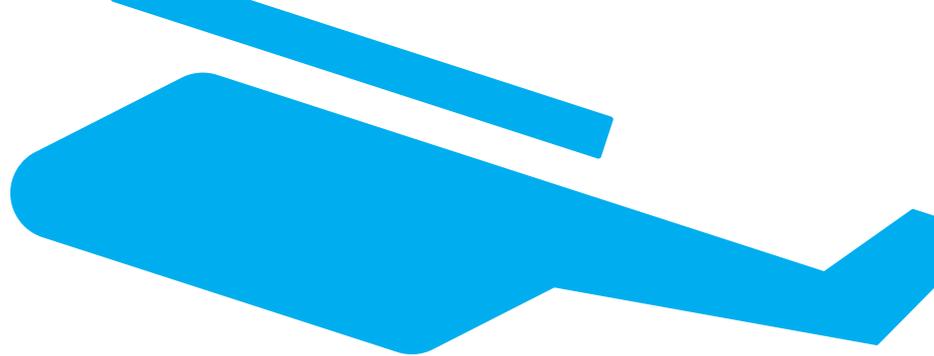
sous-traiter la gestion des flux migratoires aux pays voisins de l'Union. Ainsi, des accords de réadmission sont signés avec les pays tiers pour que ceux-ci réadmettent leurs ressortissants expulsés d'Europe, mais aussi les ressortissants d'autres États qui auraient transité par leur sol avant d'être interpellés en Europe. Ces accords permettent donc le renvoi de personnes dans des pays dont elles ne sont pas originaires et avec lesquelles elles n'ont aucun lien !

[FAUX]

De plus, l'Union européenne ne fait rien pour s'assurer que les personnes ainsi expulsées seront bien traitées à leur arrivée, alors qu'elles sont renvoyées dans des pays qui n'ont parfois pas de cadre juridique ou de tradition démocratique assurant le respect des droits de l'homme. Au-delà de la réadmission, l'Union encourage les pays du Sud, même non frontaliers, à mettre en place un contrôle strict de leurs propres frontières. Certains, comme l'Algérie, ont même été jusqu'à créer un "délict d'émigration illégale" ou de tentative supposée d'émigration vers l'Europe, en contradiction avec l'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les politiques européennes ont donc un impact bien au-delà des frontières physiques de l'Union.



[6] AVEC LA CRISE ÉCONOMIQUE, L'UNION EUROPÉENNE ÉCONOMISE L'ARGENT PUBLIC



L'agence Frontex bénéficie d'un budget en constante augmentation depuis sa création : de 19 millions d'euros en 2006, le budget est passé à 118 millions d'euros en 2011. 32 millions d'euros ont notamment été dégagés en 2011 pour répondre aux départs de Tunisie et de Libye. De plus, en 2009, Frontex disposait de 21 avions, 27 hélicoptères, 116 navires, et d'équipements multiples : unités de radars mobiles, détecteurs de vision nocturne mobiles, drones, voitures de patrouille, détecteurs de battement cardiaque. Il s'agit donc d'une application de la technologie militaire au contrôle des frontières européennes. Les lobbys industriels, qui bénéficient du développement de matériel technologique à des fins de contrôle migratoire, influent fortement sur l'orientation sécuritaire des politiques européennes.

[FAUX]

(Chiffres : Frontex)

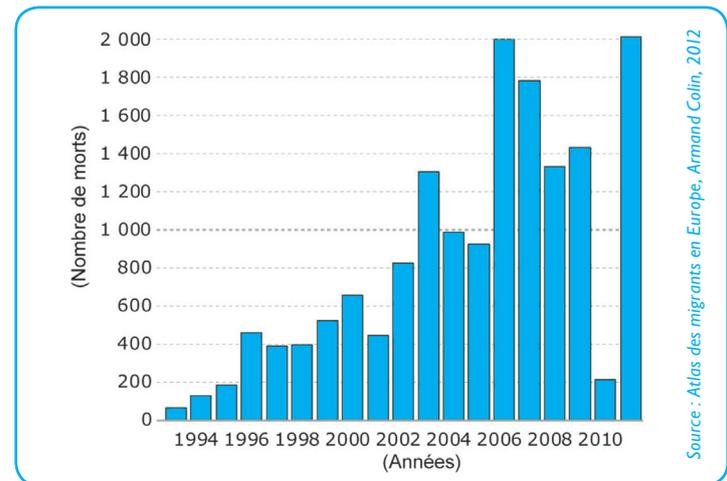
[7] LES POLITIQUES MIGRATOIRES ONT DES CONSÉQUENCES MORTELLES

[VRAI]

Les politiques migratoires n'empêchent pas les gens qui le veulent de partir. En revanche, elles les poussent à prendre des voies de passage de plus en plus dange-

reuses. La construction de murs, le développement de moyens militaires pour le contrôle des frontières et la tentative de blocage des migrants avant même qu'ils aient quitté leur pays occasionnent chaque année des drames humains. Ainsi, au moins 1500 personnes se sont noyées ou ont été portées disparues en tentant de traverser la Méditerranée en 2011. Des milliers d'autres sont enfermées sans aide juridique dans les prisons libyennes, victimes de traitements inhumains et dégradants, et ce malgré la chute de la dictature de Kadhafi. A la frontière gréco-turque, près de mille personnes sont mortes depuis 1993 en tentant de franchir la rivière Evros. En tout, depuis 1993, au moins 16 000 personnes sont mortes en tentant de rejoindre l'Europe.

(Chiffres : HCR, 2012 et Migreurop, 2012)



[8] LES PRINTEMPS ARABES ONT CHANGÉ LA DONNE



[FAUX]

Fini le temps où l'Europe soutenait des dictatures, place aux partenariats gagnant-gagnant ? Pas vraiment... Depuis 2011 et en réponse aux printemps arabes, l'Union européenne met en place des "partenariats pour la mobilité" avec les pays du Sud de la Méditerranée. Initiés sans consultation avec les pays concernés et n'offrant aucune marge de manœuvre, ces "partenariats" restent marqués par l'idée qu'il faut contrôler la migration provenant du Sud, au bénéfice d'une Union vieillissante.

Ainsi, le partenariat offre une série de "bénéfices" – la facilitation des procédures de visas, la migration du travail, le renforcement de capacités en matière d'asile, un effort pour diminuer le coût des transferts d'argent, et des mesures pour renforcer la protection des droits des migrants – en échange de "contreparties" nombreuses : conclusion d'accords de réadmission, signature d'accords avec Frontex, coopération aux opérations de surveillance en Méditerranée, renforcement des contrôles (sécurisation des documents, lutte contre le trafic). Rien n'a changé dans la politique migratoire européenne.

[9] FRONTEX NE RENVOIE PERSONNE DANS UN PAYS OÙ SA VIE RISQUERAIT D'ÊTRE EN DANGER

[FAUX]

Prétextant que les violations des droits ne peuvent être évitées, Frontex ne met pas en place, dans sa stratégie des droits fondamentaux, de mesures préventives appropriées. Pas même en faveur des personnes particulièrement vulnérables comme les mineurs ou les demandeurs d'asile. L'agence estime qu'il n'est pas de sa responsabilité de confirmer que les droits de l'homme sont respectés dans un pays donné. Aucune mesure n'est donc prise pour s'assurer, lors d'opérations menées avec des pays ayant signé des accords avec Frontex, que les migrants ne seront pas soumis à des traitements inhumains ou dégradants.

L'analyse de risque, qui est menée en collaboration avec des officiers de liaison présents dans ces pays, ne porte que sur le "risque migratoire" et aucunement sur la situation des droits humains dans les pays de retour. Cela est particulièrement inquiétant dans la mesure où, suite à la révision de son mandat, l'agence peut signer des accords avec les États tiers sans aucun contrôle du Parlement européen.



[10] LE DROIT D'ASILE N'EST PAS GARANTI LORS DES OPÉRATIONS DE FRONTEX

[VRAI]

Les opérations de Frontex sont à haut risque pour les migrants, et tout particulièrement pour les demandeurs d'asile, la Convention de Genève de 1951 interdisant le refoulement des personnes qui demandent protection. Il existe des témoignages de violation avérée du principe de non refoulement lors d'une opération de Frontex en 2009 (75 boat people interceptés à proximité des côtes italiennes ont été remis à une patrouille maritime libyenne). Par ailleurs, Frontex se félicite d'avoir réduit de 250 à 60 le nombre quotidien d'entrées irrégulières en Grèce via la Turquie en 2011.

Mais parmi les personnes qui n'ont pas franchi la frontière par peur d'être arrêtées et enfermées, certaines étaient peut-être en besoin de protection internationale et pouvaient légitimement déposer une demande d'asile (les personnes interceptées à cette frontière sont majoritairement originaires d'Afghanistan, du Pakistan, et du Bangladesh). Et tandis que leur droit de quitter tout pays, pourtant proclamé par la Déclaration universelle des droits de l'homme, était violé, ces personnes ont peut être choisi d'emprunter des voies encore plus dangereuses pour accéder au territoire européen.

[CAMPAGNE FRONTEXTIT]

Frontexit est une campagne menée par des associations du Nord et du Sud de la Méditerranée à l'initiative du réseau Migreurop.

La campagne se propose d'informer, par un large travail de sensibilisation et de plaidoyer, la société civile et les institutions politiques (nationales et régionales) des pays d'Europe et d'Afrique concernés au sujet de l'opacité juridique qui entoure les activités de Frontex et de la menace que représente l'agence pour les droits fondamentaux des migrants.

A travers des actions d'investigation, de contentieux, de sensibilisation et d'interpellation politique, cette campagne a pour objectifs d'obtenir :

- la transparence sur les mandats, les responsabilités et les actions de Frontex;
- la suspension des activités de l'agence identifiées comme contraires aux droits humains;
- l'annulation du règlement créant l'agence Frontex, s'il est démontré que le mandat de l'agence est incompatible avec le respect des droits fondamentaux.

migreurop

ABCDS
جمعية ابي بديع للتشبيك والتنمية والتضامن
Association Beni Doudou pour la Culture, le Développement et la Solidarité



A.R.A.C.E.M.



CIRÈ
coordination et initiatives
pour réfugiés et étrangers

CNGO 11.11.11
UN COMBAT DE PLEINS DROITS

fasti

GADEM
Groupe antiraciste
d'accompagnement
et de défense
des étrangers
et migrants

gisti, groupe
d'information
et de soutien
des immigrés

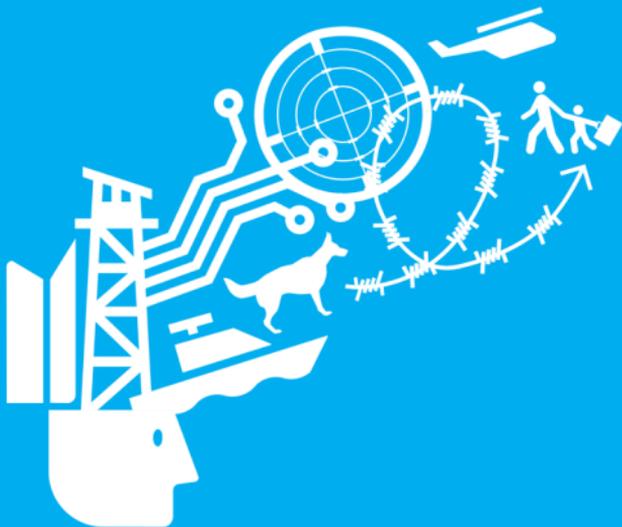


Justice Sans Frontières pour les Migrants et Migrants
Justice Without Borders for Migrants
Justicia Sin Fronteras para los y las Migrantes

la Cimade
L'humanité passe par l'autre

LA LIGUE
DES DROITS
DE L'HOMME

PROGRESS
LAWYERS NETWORK
WWW.PROGRESSLAWYERS
ADVOCATEN | AVVOCATI | LAWYERS



PLUS D'INFOS SUR LA CAMPAGNE ET LE CALENDRIER DE SES ACTIVITÉS

WWW.FRONTEXIT.ORG

avec le soutien de



**OPEN SOCIETY
FOUNDATIONS**